

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 13 novembre 2018

33 Service Patrimoine - adhésion au réseau « PROSCITEC »

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BELMHAND

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. MARTIN

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. ABBADI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. NATANSON

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BOUADDI	1

- Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

L'objectif de l'association "PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers" est de valoriser le patrimoine des métiers et des industries d'hier à aujourd'hui en Région Hauts-de-France.

Elle participe à la dynamique culturelle, touristique et économique du territoire, en collaboration avec un réseau de près de 100 acteurs régionaux (sites, musées, associations, entreprises).

L'action de PROSCITEC se traduit par :

- la diffusion de la brochure touristique Pass' Proscitec et de supports de communication (site internet, lettre d'information, page Facebook, communiqués et dossiers de presse),
- la participation à des salons divers,
- la création d'opérations thématiques, de visites, de publications et d'expositions itinérantes,
- l'accompagnement des partenaires dans leurs missions de conservation.

maintenant !

Les adhérents qui bénéficient de l'action de PROSCITEC s'engagent à respecter les statuts de l'association, à participer à la vie et à la dynamique du réseau, à apposer le logo Proscitec sur leurs supports de communication, à diffuser les communications du réseau et à régler leur participation financière annuelle. La cotisation annuelle pour l'année 2018 s'élève à 85,00 €.

La maison de la faïence ayant pour objectif de valoriser auprès des publics le patrimoine de la manufacture de Creil et le travail passé des faïenciers, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire de Creil à adhérer au réseau PROSCITEC.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 13 novembre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser l'adhésion à l'association PROSCITEC.

Article 2 : d'autoriser le versement de la cotisation à l'association PROSCITEC d'un montant de 85,00 €.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la Ville, sur le compte 322/6281/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 DEC. 2018**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

P Jean-Claude VILLEMMAIN

Signature
Pour le Maire et par délégation
Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le *21/12/18*
et publication ou notification le *21/12/18*
affiché le *19/12/18*
CREIL, le *21/12/18*

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Signature

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le 19/12/2018

SLO

ID : 060-216001743-20181218-DLRG181218033-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]